

Compte rendu de la rencontre avec les agriculteurs le 20 janvier 2022

Élus : E. Chiousse, G. Estelle, T. Loison, B. Loison

Participants : E. Heckmann, J.J. Manzoni, Mme et M. Rouquet, F. Subtil, N. Anglezan, H. Node, P. Verdier

Excusés : D. Genty et B. Chauvet

Agent : S. Valla Julien

Le but de la rencontre est d'échanger les informations et de connaître vos problèmes et vos besoins surtout en cette période de crise sanitaire.

Préambule

Le Maire remercie les agriculteurs pour leur venue. Il souligne que sur Vénéjan il y a un peu moins de 25 exploitations agricoles et 15 fermiers ainsi que 2 caves.

Comme dit l'année dernière nous avons instauré une réunion annuelle avec le milieu agricole car ce temps d'échanges est important, Les élus se doivent de connaître les difficultés rencontrées par les agriculteurs ainsi que leurs besoins. Nous devons également faire remonter les problèmes soulevés par les vénéjanais. L'année dernière tout le mois de juin et un peu au mois de juillet un laboratoire a traité avec un ou des produits des vignes sur des parcelles du Domaine de Bellefeuille et ce près des habitations. Les personnes étaient habillées d'une combinaison avec une capuche et portaient un masque, « c'était impressionnant » dixit une riveraine. Nous ne savons pas quels produits étaient utilisés et pourquoi ? La région Occitanie était en recherche de terres viticoles pour des contrôles de produits de traitement bio suite au gel dans l'Hérault. Le Domaine Bellefeuille a accepté de laisser des contrôles de produits se réaliser. La vendange a été effectuée mais la récolte a été détruite.

Nous rappelons notre souhait de favoriser les circuits courts.

Nous avons lancé la révision du **PLU** avec une réduction de la consommation de l'espace agricole. Le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) et le nouveau zonage sont en cours. Une rencontre avec les Personnes Publiques Associées est programmée le 9 février 2022 ensuite nous pourrions si la situation sanitaire le permet faire une réunion publique et valider en conseil municipal le PADD et le zonage. Il manquera ensuite le règlement du PLU à réaliser.

La communauté d'agglomération du Gard rhodanien a voté le 13 décembre dernier une action envers la ruralité et l'agriculture pour développer le **viti-pastoralisme**.

Le projet consiste à développer le pastoralisme principalement au sein de surfaces agricoles. Concrètement, une entente donnant-donnant et gratuite, entre éleveurs et agriculteurs, permet aux troupeaux de désherber les terres nécessiteuses.

Ce process est déjà organisé sur certains secteurs de notre territoire, il demande cependant à être initié sur d'autres parcelles : domaines viticoles, terrains privés ou publics aujourd'hui délaissés.

Cette entente permet à des éleveurs locaux, à la recherche de surfaces, de disposer d'une autonomie alimentaire gratuite et de proximité.

Il s'agit également d'un procédé qui présente de multiples avantages agronomiques et particulièrement respectueuses de l'environnement avec notamment la limitation de l'utilisation des herbicides et l'amélioration de la biodiversité dans les sols.

Pour cette action, l'Agglomération se propose d'être le maître d'ouvrage avec un travail de mise en relation entre les propriétaires fonciers (agriculteurs, communes, ...) et les éleveurs.

Sur Vénéjan nous avons déjà conventionné en 2020 avec un berger.

Aire de lavage et évacuation des effluents aucun maire des communes poches n'a répondu l'année dernière à cette demande.

Intervention de M. Cavalier de la Chambre d'agriculture sur ce sujet (voir présentation).

Pour créer une aire de lavage collectif, il faut une entente entre plusieurs communes. Une enquête est réalisée auprès des agriculteurs de ce regroupement de communes. Selon le nombre de personnes intéressées le projet est dimensionné. L'étude prend au moins deux années. Il faut savoir qu'une station collective coûte entre 300 000 € et 400 000 €. Il faut que les agriculteurs se sentent responsables du matériel car souvent comme ce n'est pas à eux ils n'en prennent pas soin. Il faut aussi que la commune sur laquelle se trouve la station se charge de la maintenance et parfois ce n'est pas le cas. Sur le Gard, il y en a trois dont deux réalisées avec la Chambre d'agriculture ; celle de Vallabrègue et celle de Bellegarde. Une d'elle est fermée et l'autre ne fonctionne pas très bien.

M. Cavalier présente les autres dispositifs

Un tour de table

M. Genty ne pouvant assister à cette rencontre nous a envoyé son intervention par mail :

« Je tenais à vous remercier d'avoir pris en compte mes remarques de l'année dernière concernant le chemin derrière Rochegude qui a été stabilisé. Reste un point Noir, le chemin en mâche fer qui relie Vénéjan à Saint Étienne.

En tant qu'agriculteur, j'en profite pour réitérer ma demande de voir aboutir au niveau intercommunal une aire de lavage pour appareil de traitement avec traitements des effluents qui en résulte.

Pour conclure, vous rappeler ma lassitude avec la réglementation (ZNT court d'eau, ZNT habitation, ZNT ...) de plus en plus complexe avec des produits qui changent de statut en cours d'année, un contexte économique très difficile et un sentiment d'abandon de la société en général envers ses agriculteurs. N'oubliez pas, pas de paysage sans paysans ! »

M. Verdier dit que c'est bien que les terres agricoles de Vénéjan aient été reprises par une seule exploitation. Il craint que le vignoble de la vallée du Rhône perde sa validation. Il voudrait que le label Côte du Rhône village porte le nom de Vénéjan et pas village.

M. Manzoni nous explique que lorsque des arbres sont coupés d'autres seront replantés. Certaines vignes sont arrachées pour pouvoir par la suite replanter et obtenir du vin de meilleure qualité. En défrichant ils ont trouvé trois bories qu'ils vont reconstituer et ils proposent de réaliser un circuit. Ils désirent construire une salle de réception. Nous lui disons que lorsqu'ils ont des projets ou que des tests sont effectués sur leurs vignes, ils envoient les informations à la mairie qui diffusera une newsletter afin que les vénéjanais soient au courant.

La proximité des terres agricoles lors des nouvelles constructions à prévoir dans le PLU.

Traiter la voirie au 2768 chemin du bois noir.